

## INSCRIPTIONS AUX ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 1er SEMESTRE 2019 - Le Plate



Afin d'améliorer l'organisation des inscriptions aux accueils de loisirs sans hébergement, la Municipalité de Saint-Leu a mis en place une nouvelle procédure à titre expérimental.

**Les inscriptions se dérouleront en 2 étapes :**

### ETAPE 1 : PRÉINSCRIPTION TÉLÉPHONIQUE OBLIGATOIRE

Pour préinscrire les enfants aux centres aérés qui seront organisés dans les écoles de Piton, contacter le **0262.711.137** :

- **Du lundi 24 septembre au jeudi 27 septembre 2018 de 8h à 12h15 et de 13h à 16h**
- **Le vendredi 28 septembre 2018 de 8h à 12h et de 13h à 15h**

Pour préinscrire les enfants aux activités « mercredi jeunesse » qui seront organisées dans les écoles de Piton, contacter le **0262.711.137** :

- **Du lundi 1er octobre au jeudi 4 octobre 2018 de 8h à 12h15 et de 13h à 16h**
- **Le vendredi 05 octobre 2018 de 8h à 12h et de 13h à 15h**

*Information : les accueils de loisirs ne seront pas organisés dans l'école maternelle du Plate durant le 1er semestre 2019 pour cause de travaux.*

### ETAPE 2 : PAIEMENT

**Les inscriptions de vos enfants seront validées qu'après vérification des pièces justificatives et paiement.**

**Le jeudi 11 octobre 2018 de 8h à 12h15 et de 13h à 16h  
à la Plate-forme de services du Plate.**

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Les inscriptions sont obligatoires et doivent être effectuées à chaque semestre.
- Les enfants scolarisés âgés de 3 à 12 ans peuvent être inscrits aux différents accueils de loisirs sans hébergement du 1er semestre 2019 : centre de loisirs et activités « mercredi jeunesse ».
- Pour des raisons d'organisation, un ticket numéroté sera remis à chaque personne en fonction de l'ordre d'arrivée. Cette mise en place permettra de réguler la file d'attente.
- Les places sont limitées pour les différentes activités proposées.
- Les dossiers d'inscription remis par le Service Enfance Jeunesse doivent être dûment renseignés (la fiche d'inscription, la fiche sanitaire, l'autorisation de sortie et droit à l'image), signés et accompagnés du règlement des frais d'inscription.
- **En cas d'indisponibilité, les responsables légaux de l'enfant peuvent désigner une personne de leur choix pour effectuer les démarches d'inscription à leur place à condition de fournir obligatoirement une lettre de procuration.**
- **PIECE OBLIGATOIRE A FOURNIR A VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION** : photocopie des vaccins à jour.
- **PIECES OBLIGATOIRES A PRESENTER LORS DE L'INSCRIPTION** : justificatif d'adresse datant de moins de 3 mois, livret de famille, justificatif de revenu (3 dernières fiches de paie ou attestation ASSEDIC ou attestation RSA datant de moins de 3 mois) et assurance extra-scolaire.
- Le paiement s'effectue auprès du régisseur par espèces ou chèque.
- Les enfants n'ayant pas obtenu de places seront inscrits sur une liste d'attente. En cas de désistement, le service prendra contact avec les familles.

**Derniers délais pour effectuer le règlement des frais d'inscription :**

**Du mardi 23 octobre au mercredi 31 octobre 2018 de 8h à 12h et de 13h à 15h au Service Enfance Jeunesse  
3, rue de l'Etang 97436 SAINT-LEU  
Tél : 02.62.71.11.36 & Fax : 02.62.34.91.19**